



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

GROUPE ORANGE: TRANSFORMATIONS LIÉES AU NUMÉRIQUE: ENFIN DES GARANTIES POUR LES SALARIÉS GRÂCE À UN 1^{ER} ACCORD !

La CFDT a signé le premier accord encadrant les évolutions du Numérique dans le Groupe Orange, avec 2 autres organisations syndicales (soit une représentativité de 58,5% dans le Groupe Orange).

Après une première négociation qui n'avait pas pu aboutir avant l'été, cet accord apporte enfin les premières mesures d'accompagnement des évolutions du Numérique et de protection des salariés dans les usages (tant attendues dans le Groupe de plus de 100 000 salariés en France).

Évolutions liées au Numérique

Souvent sous la dénomination « Digital », ou plus médiatiquement « Ubérisation », le numérique et ses évolutions sont apparus comme une mutation majeure dans nos environnements personnels et professionnels.

La CFDT est depuis bien longtemps consciente que cette « transformation » s'impose de fait de plus en plus aux entreprises par les nouveaux modes de consommation et d'échanges (réseaux sociaux) des clients et des salariés : elle engage toute l'organisation de l'entreprise depuis la relation clients ou fournisseurs jusqu'aux processus internes, en passant par les modes de collaboration des salariés et leur environnement de travail.

La numérisation de l'économie et la transformation numérique des entreprises ne sont pas qu'un « simple » nouveau changement de nos « traditionnelles » organisations.

Nous sommes très certainement au début d'une période de transition, et pour la CFDT ces évolutions liées aux usages du numérique posent actuellement autant de questions qu'elles apportent de solutions novatrices.

Un accord à Orange pour quoi faire ?

Pour la CFDT, il aurait été à contre-courant de ne pas porter un regard sur la question de la transformation par le numérique et la façon dont cela concerne les salariés (formation, accompagnement aux usages, droit à la déconnexion, données personnelles...).

Croiser la volonté de l'entreprise Orange d'être « digitale » avec des modalités d'accompagnement (*dans un accord*) pour les salariés dans le domaine de la qualité de vie au travail, est d'autant plus nécessaire que le Groupe Orange est le premier employeur du numérique et porte l'ambition du numérique dans ses engagements clients !



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La CFDT est le syndicat français le plus implanté dans les entreprises, les administrations. C'est le premier syndicat du secteur des Télécoms en France et également pour le Groupe Orange (98 000 salariés). À Orange SA (maison mère), ce sont plus de 1500 hommes et femmes engagés avec la CFDT pour représenter les salariés, au sein d'une organisation syndicale arrivée 1^{ère} aux élections professionnelles de novembre 2014 (et également première organisation syndicale chez les cadres).

Il est à noter qu'il n'y a pas à Orange d'accord estampillé « Qualité de Vie au Travail » en tant que tel (*même si depuis les accords dits « sociaux » de 2010, c'est bien la mise en œuvre d'une démarche QVT qui ne dit pas son nom et se traduit dans le dialogue social à Orange*): **avec le récent accord de « Méthodologie d'évaluation de la charge de travail » (signé également par la CFDT fin juin 2016), cette négociation a été pour la CFDT une opportunité de parler du travail et de son organisation en lien avec le numérique, ainsi que des équilibres « Vie Professionnelle / Vie Personnelle », avec entre autres la question du droit à la déconnexion.** La mise en œuvre de cet accord permettra aux militants CFDT d'Orange de s'en saisir et d'accompagner les salariés dans son application locale.

Quel cadre pour cet accord ?

Il n'y avait bien entendu pas d'intérêt à négocier sur les aspects réglementaires et législatifs (*existant ou à venir*) en lien avec le numérique, et encore moins sur ce que sont les responsabilités de l'entreprise, **mais pour la CFDT un accord entre le Groupe Orange et les organisations syndicales trouve tout son sens sur les questions :**

- De protection des salariés.
- D'accompagnement des salariés aux usages.
- De la place du management dans la transformation liée au numérique.

Pour la CFDT, l'accord apporte donc de premières modalités pour la protection et l'accompagnement des salarié.e.s, et commence à encadrer l'exploitation de leurs données (*rien n'existait jusqu'à présent !*).

L'entreprise Orange confirme dans cet accord son engagement de continuer à travailler de façon permanente avec les organisations syndicales dans un Conseil National des transformations numériques (durant toute la durée de l'accord) sur les évolutions du Numérique à venir. C'est une disposition fondamentalement importante puisque nous ne pouvons mesurer aujourd'hui que les impacts connus et les risques encourus en fonction de ceux-ci, dans un champ qui évolue très rapidement.